

Fédération des Femmes du Québec

FEMMES ET GUERRES :
*Comment développer une perspective
féministe sur les conflits armés ?*

Document de réflexion produit par le
Comité Femmes et Mondialisation de la FFQ

Ce document n'est pas un texte officiel de la FFQ.

Soumis pour discussion lors du Forum social québécois et du Colloque
de la FFQ « Québécoises toujours *debouttes!* »

Faites parvenir vos commentaires à
Nancy Burrows, coordonnatrice de la FFQ à nburrows@ffq.qc.ca

- août/septembre 2007 -

FEMMES ET GUERRES : COMMENT DÉVELOPPER UNE PERSPECTIVE FÉMINISTE SUR LES CONFLITS ARMÉS ?

SOMMAIRE

1	Introduction	p 2
2	Perspectives féministes sur la guerre Les femmes : exclues du pouvoir militaire Le corps des femmes : un champ de bataille pour les soldats L'impact différencié des conflits armés sur les femmes et sur les hommes Néolibéralisme, division sexuelle du travail et militarisation : hommes en armes et femmes de service Les femmes et les solutions alternatives à la guerre	p 4
3	Quelques éléments d'histoire Féminisme et pacifisme : les féministes ne sont pas nécessairement pacifistes Guerre et obtention du droit de vote pour services rendus Vers une politisation des positions féministes pacifiques Militarisation et patriarcat	p 9
4	De quelques questions controversées Les femmes sont-elles naturellement pacifiques ? «La guerre des sexes: fondement de toute guerre» ? La guerre et l'émancipation des femmes ? L'égalité des sexes doit-elle s'étendre à l'armée ?	p 12
5	Les femmes et les types de guerre Une grande diversité de situations Une intervention militaire peut-elle être justifiée ? L'argument de la guerre juste est-il encore adéquat ? La guerre «humanitaire» ou «l'humanisme humanitaire» à la rescousse de la guerre tout court	p 16
6	Principes à la base de nos actions	p 21
7	Orientations générales de nos actions	p 22
8	Actions à entreprendre dès le déclenchement d'un conflit	p 23
9	S'inspirer des actions pour la paix menées par les femmes dans plusieurs pays du monde	p 24

1 INTRODUCTION

Le Canada est en guerre en Afghanistan. Les soldats canadiens tuent et sont tués pour apporter soit-disant la paix, la démocratie et la civilisation au peuple afghan. Le premier ministre Harper prétend, avec ses alliés de l'OTAN (le club de défense des puissances occidentales) qu'il fait la guerre pour reconstruire le pays... Le gouvernement est engagé dans une vaste initiative de recrutement des jeunes –femmes et hommes – dans les forces armées canadiennes : on ratisse les institutions d'enseignement, les attractions sportives, les événements de toutes sortes, le métro, etc. Les budgets militaires ont augmenté de façon considérable¹ depuis l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement dont l'un des objectifs était de se rapprocher des États-Unis de GW Bush.

Des femmes sont impliquées dans cette guerre. Côté afghan, elles sont d'abord les victimes des frappes aériennes indiscriminées et des interventions militaires des forces étrangères.² Comme mères, comme filles et comme épouses, elles perdent quotidiennement enfants, pères, maris et fils : certains, des civils innocents, d'autres des combattants talibans ou des membres de l'armée afghane. Des femmes afghanes appuient les talibans contre les forces d'occupation (même si cette position peut paraître paradoxale)³; d'autres appuient le gouvernement en place et souhaitent la présence de l'OTAN sur leur territoire. Côté canadien, nous sommes les citoyennes d'un pays en guerre contre une partie de la population d'un autre pays. Des femmes canadiennes et québécoises sont combattantes dans l'armée; d'autres sont épouses ou mères de soldats; d'autres appuient le gouvernement et les troupes; d'autres enfin sont opposées à cette guerre et militent activement pour le retrait des troupes canadiennes d'Afghanistan.

La militarisation du monde s'accroît. Avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale en 1945 et de la guerre froide en 1989 (chute du mur de Berlin) on aurait pu espérer que les «armes se taisent» enfin. Mais c'est plutôt à leur accroissement phénoménal que nous avons assisté et de façon encore plus vertigineuse depuis septembre 2001. En 2005, les

¹ En 2005 le gouvernement canadien s'est engagé dans la plus importante augmentation du budget militaire depuis la Deuxième Guerre mondiale : 12,8 milliards \$ sur cinq ans, auxquels se sont ajoutés 5,3 milliards \$.

² Source: Robert Fisk (2005) *La grande guerre pour la civilisation. L'Occident à la conquête du Moyen-Orient (1979-2005)* «Selon le professeur Marc Herold, de l'Université du New Hampshire, de 3000 à 3400 civils ont été tués en Afghanistan entre le 7 octobre et le 7 décembre 2001, total supérieur à celui des victimes du 11 septembre 2001» p. 828. Source : Agence France-Presse 6 août 2007. «Depuis le début de l'année, plus de 600 civils ont été tués dans des violences, dont environ la moitié ont été victimes de «dommages collatéraux» des forces internationales, des drames qui rendent les forces occidentales de plus en plus impopulaires et érodent la crédibilité de M. Karzaï. » Le Devoir, 6 août 2007.

³ PAZIRA, Nelofer (2005) *a BED OF Red Flowers. In Search of my Afghanistan*, Vintage Canada. Ce livre a inspiré le film Kandahar. L'auteure relate la vie de sa famille sous l'occupation soviétique et démontre comment l'immense majorité de la population, y compris les femmes, appuyait les mujahidins contre les forces d'occupation soviétique.

dépenses militaires mondiales atteignaient 1118 milliards de \$US dont près de la moitié sont le fait des États-Unis.⁴ Le nombre de bases militaires états-uniennes s'établissait en 2003 à plus de 1000 réparties dans 130 pays.⁵ Le nombre de mercenaires privés a aussi augmenté considérablement depuis 2001 : 125,000 membres de sociétés de sécurité privées se trouvaient en Irak à la fin de 2004⁶. Une puissante industrie privée de l'armement prospère sur le dos des contribuables de tous les pays. Au Québec par exemple, des grandes corporations, telles Bombardier, CAE, SNC-Lavalin, Bell Helicopter, Oerlikon, etc. ont déjà commencé à bénéficier de contrats très lucratifs (849 millions \$ à Bell Helicopter et jusqu'à 750 millions \$ à Oerlikon) avec l'augmentation des budgets militaires canadiens⁷. Enfin, le bouclier antimissile *fait partie d'un vaste projet visant à faire de l'espace, le quatrième théâtre de la guerre.*⁸ Bref la militarisation du monde s'accroît.

C'est parce qu'elle travaille à la paix que la FFQ doit s'occuper de la guerre et de la militarisation du monde. Les féministes ne parlent pas toutes d'une même voix face aux conflits armés et au processus de militarisation. Toutes par ailleurs aspirent à la justice et à la paix, deux valeurs fortes de la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*. S'il n'y a plus de « guerre mondiale » comme au siècle dernier, il y a une multiplication de conflits qui font tout autant de ravages, sinon plus. La FFQ ne peut faire l'économie de cette situation d'où l'importance de s'interroger, de réfléchir collectivement sur ces conflits et d'en proposer une analyse féministe.

Pour faire ce travail, la FFQ s'appuie sur l'héritage historique des réflexions et des actions des féministes d'ici et d'ailleurs. Elle peut compter également sur les travaux de la Marche mondiale des femmes⁹ qui s'est prononcée à de multiples reprises sur des conflits récents et qui a porté les revendications des femmes du monde jusqu'à l'ONU en octobre 2000. Elle s'appuie sur les principes de la *Charte Mondiale des femmes pour l'humanité* : égalité, liberté, justice, solidarité, paix.

Les objectifs de cette démarche :

Ce texte veut proposer une réflexion féministe globale sur la question des femmes et de la guerre. La démarche proposée s'inscrit en faux contre la guerre comme solution aux

⁴ Journal *Le Monde* 12 juin 2006 citant les chiffres de l'Institut international de recherche pour la Paix à Stockholm. Pour des informations détaillées sur les dépenses militaires mondiales voir le site suivant: www.grip.org. Aussi www.vaincrelaviolence.org et plusieurs autres sites disponibles sur Internet.

⁵ Le Collectif Échec à la guerre *La guerre contre le terrorisme : une arme de destruction massive*. Mars 2004, p. 9.

⁶ Raymond Sean (2004) «Royaume-Uni. Quand les soldats passent au privé.» *The Daily Telegraph* (London) . *Courrier international* no 710, 10 au 16 juin cité dans Jules Falquet (2006) «Hommes en armes et femmes «de service» : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail», *Cahiers du Genre*, no 40/2006, p. 25.

⁷ Centre de ressources sur la non-violence (Voir site : www.nonviolence.ca)

⁸ Le Collectif Échec à la guerre, cité plus haut, p.11

⁹ La Marche mondiale des femmes www.marchemondialesdesfemmes.org

conflits et privilège des propositions alternatives à la guerre. Ces alternatives sont énoncées dans les orientations générales des actions de la FFQ, à la fin de ce texte.

Il s'agit d'un texte en constante évolution qui s'enrichira des discussions au sein du mouvement des femmes et avec les autres mouvements sociaux. Ce texte ne se veut ni dogmatique, ni idéaliste, ni pessimiste, ni optimiste, ni... : il s'agit plutôt de la mise en marche d'un processus collectif d'appropriation d'une problématique qui relève de nos responsabilités comme féministes occidentales. Notre démarche poursuit quatre objectifs :

- **Alimenter les réflexions et les débats autour de questions courantes et controversées.** Féminisme et pacifisme vont-ils toujours de pair ? Les femmes sont-elles en soi «pacifiques» et «pacifistes» et les hommes sont-ils génétiquement violents et guerriers ? Faut-il être contre toutes les guerres ? Y a-t-il des guerres justes ? Des guerres humanitaires ? Qu'en est-il du «devoir d'ingérence» au nom de la démocratie et du respect des droits humains ? Des guerres de religion ? La non-violence est-elle la seule alternative à la guerre ? L'impact des guerres est-il le même sur les femmes que sur les hommes ? La lutte pour l'égalité des femmes implique-t-elle que par exemple, les féministes réclament la participation égalitaire des femmes dans les forces armées?
- **Soutenir les membres de la FFQ dans une démarche d'éducation populaire** auprès de leurs groupes, fondée entre autres sur la résolution des conflits par la négociation et sur le principe de la non violence comme alternative à la guerre.
- **Jeter les bases pour un positionnement de la FFQ et de ses membres** dans les conflits qui font rage (Afghanistan, Irak, Palestine, Région des Grands Lacs, Darfour, etc.) à partir de valeurs et de principes féministes et de développer des positions critiques et des revendications face à la politique extérieure du gouvernement canadien et face au gouvernement québécois (lorsque pertinent).
- **Développer la solidarité internationale avec les femmes vivant en situation de conflit** par divers moyens : information, pressions politiques sur les gouvernements, soutien financier, etc.

2 PERSPECTIVES FÉMINISTES SUR LA GUERRE

Les femmes et les féministes n'ont pas toutes les mêmes opinions sur les conflits armés. Il n'existe pas en effet «un» seul point de vue féministe sur la guerre. Cette situation provient du fait que, même si elles partagent le même sexe, les femmes n'appartiennent pas toutes aux mêmes classes sociales, elles ne sont pas toutes de la même couleur, ne professent pas toutes la même religion ou une religion, n'ont pas toutes la même orientation sexuelle, n'adhèrent pas toutes aux mêmes idéologies ni aux mêmes formations politiques. Qu'est-ce qui fait consensus ? Quels éléments pouvons-nous mettre de l'avant pour faire progresser notre analyse féministe des conflits armés ?

2.1 Les femmes : exclues du pouvoir militaire

Dégager une perspective féministe sur la guerre c'est d'abord situer la guerre au sein d'un système social de domination et d'exclusion à l'endroit des femmes (système patriarcal). Il faut bien noter, en effet, que les femmes comme groupe social n'ont pas défini, organisé, fomenté et conduit les guerres. Aussi loin que l'on puisse remonter dans la civilisation occidentale, les femmes ont été écartées du pouvoir militaire, comme elles l'ont été des pouvoirs religieux et politique (ce n'est qu'assez récemment qu'elles ont commencé à investir ce dernier avec un succès encore somme toute assez mitigé).

L'institution militaire contribue, de différentes façons, à former de jeunes hommes afin qu'ils occupent leur place de dominants dans les rapports sociaux de sexe.¹⁰ L'armée peut être considérée comme l'une des organisations patriarcales les plus importantes dans toutes les sociétés et l'une des plus révélatrices des rapports sociaux inégaux qui caractérisent les rapports hommes-femmes : hiérarchisation du pouvoir, culte et domination du « chef », obéissance, violence physique, absence d'esprit critique, cercle fermé des « boys », etc.

Si les femmes ont été historiquement exclues du pouvoir militaire et de l'armée en particulier, est-ce une voie vers l'égalité que d'en réclamer l'accès ? (voir p 14)

2.2 Le corps des femmes : un champ de bataille pour les soldats

Dégager une perspective féministe sur la guerre c'est prendre en compte un fait horrible, mais trop souvent ignoré : l'utilisation du corps des femmes comme champ de bataille ou comme territoire à prendre.

Il faut reconnaître, d'entrée de jeu, que les femmes ont toujours subi les affres de la guerre, aussi bien dans leur corps que dans leurs conditions de vie. Ainsi, depuis l'Antiquité grecque et romaine, le viol des femmes fait partie intégrante de la guerre.¹¹ Les femmes ont été tour à tour considérées comme « butin de guerre », « monnaie d'échange », « repos du guerrier », « champ de bataille » (leur corps étant identifié au sol ennemi), etc. Elles sont, dans tous les cas, ravalées au rang d'objet et perçues comme étant la propriété des hommes. Le viol est utilisé soit pour humilier, déshonorer ou démoraliser l'ennemi, soit comme moyen de propagande militaire ou soit, plus récemment, comme politique délibérée de purification ou de nettoyage ethnique en

¹⁰ Anne-Marie Devreux, « Des appelés des armes et des femmes : l'apprentissage de la violence masculine à l'armée », *Nouvelles questions féministes*, vol. 18, nos 3-4, 1997, p.49-79. (Il s'agit des résultats d'une enquête effectuée en 1990 dans cinq régiments de l'Armée de terre française.)

¹¹ Dans son magistral ouvrage sur le viol, Susan Brownmiller (1976) a consacré un long chapitre au viol en temps de guerre .

Bosnie-Herzégovine (au cours de la guerre en ex-Yougoslavie)¹², comme acte de génocide au Rwanda, comme terreur politique en Haïti, ou enfin, comme symbole de victoire.¹³ Le viol systématique et massif des femmes durant les conflits armés permettrait également « *de les préparer à d'autres mauvais traitements, mais surtout à les isoler et à les marginaliser socialement, car dans de nombreux pays, elles seront rejetées par leurs proches et bannies.* »¹⁴

Ce n'est qu'en 1993 et 1994, dans les statuts des deux tribunaux pénaux internationaux créés pour juger les crimes commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda, que le viol est explicitement mentionné dans la définition des crimes contre l'humanité. Et cela, grâce aux requêtes présentées et aux mobilisations organisées par des organisations de femmes.¹⁵

2.3 L'impact différencié des conflits armés sur les femmes et sur les hommes¹⁶

¹² En Bosnie-Herzégovine au début des années 1990, 20,000 femmes et jeunes filles ont été violées par des soldats serbes dans le but de terroriser la population et d'éliminer la population musulmane en forçant les femmes à accoucher d'enfants serbes. Source : N. Burrows voir note 16. Ajoutons aussi qu'entre 1932 et la fin de la Seconde Guerre mondiale, quelque 200 000 femmes ont été contraintes à l'esclavage sexuel, dans des centres de viol à travers toute l'Asie, par l'Armée impériale japonaise et le Gouvernement japonais. (Cf. Gay J. McDougall, Rapporteuse spéciale de l'ONU, *Rapport final sur le viol systématique, l'esclavage sexuel et les pratiques analogues à l'esclavage en période de conflit armé*, mai 1998, cité dans le texte de G. Bourret, voir note 15). Un *Tribunal international des femmes pour la répression des crimes de guerre* a, en décembre 2000, reconnu l'État japonais coupable de ces viols et esclavage et déclaré l'empereur Hirohito criminellement responsable de ces pratiques faisant intégralement partie des opérations militaires japonaises.

¹³ Dans la déroute des forces irakiennes lors de la « libération » du Koweït en 1991 par les Américains, Robert Fisk rapporte que les vainqueurs occidentaux avaient recouvert de graffitis les carcasses des blindés irakiens « *d'obscénités adressées non pas tant à l'Irak et à Saddam qu'à la population féminine irakienne, témoignage d'une malsaine volonté d'humiliation, comme si les conquérants éprouvaient le besoin d'associer le sexe et la mort violente.* Robert Fisk (2005) *La grande guerre pour la civilisation. L'Occident à la conquête du Moyen-Orient (1979-2005)* p. 665.

¹⁴ Jules Falquet (2006) « Hommes en armes et femmes « de service » : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail » *Cahiers du Genre*, no 40/2006, p. 28.

¹⁵ Sur l'ensemble des éléments abordés en 2.2, cf. notamment, G. Bourret, « La reconnaissance du viol comme crime contre l'humanité : nouvelle dimension des droits humains » 1999, Intervention faite au Congrès de l'Entraide missionnaire, Montréal.

¹⁶ Plusieurs éléments de ce chapitre sont tirés d'une présentation faite par Nancy Burrows à Rio de Janeiro (Brésil) dans le cadre du séminaire sur *Femmes, agriculture et alternatives économiques* le 26 juillet 2005. Sources utilisées: (1) Joi Barrios, *Ser uma Mulher é Viver em Tempo de Guerra* (de l'article de Neferti Tadiar "A guerra para tornar-se humano/Tornar-se humano em tempo de guerra", *Estudos Feministas*, Vol. 9, no 2/2001, CFH/CCE/UFSC) (2) Gisèle Bourret, *Le viol et autres violences sexuelles en temps de guerre comme violations des droits fondamentaux des femmes* (3) Joseph Gerson, *U.S. Foreign Military Bases and Military Colonialism: Personal and Analytical Perspectives* (05-12-2003). (4) Betsy Hartmann, *Militarism and Reproductive Freedom* (Women's Global Network for Reproductive Rights, Newsletter 78). (5) Marche mondiale des femmes, *La violence envers les femmes: là où l'autre monde doit agir* (2002). (6) Lucinda Marshall, *The Connection Between Militarism and Violence Against Women*, 21 février, 2004 (Znet) (7) Maria Luisa Mendonça, *A Ofensiva Militar dos Estados Unidos na América Latina* (8) Isabelle Talleyrand, *Military Prostitution: How the Authorities Worldwide Aid and Abet International Trafficking in Women*, *Syracuse Journal of International Law and Commerce*, Vol. 27, 151 (2000).

Développer une perspective féministe sur la guerre, c'est prendre en compte le fait que les conséquences d'un conflit armé ne sont pas les mêmes pour les femmes que pour les hommes

- Dans les guerres dites «modernes», le nombre de victimes civiles est beaucoup plus important que celui des victimes militaires et ce sont majoritairement des femmes et des enfants. *Selon un rapport d'Amnistie internationale, le nombre de femmes victimes de conflits armés est passé de 5% durant la première guerre mondiale à 50% durant la seconde guerre mondiale et à près de 80% dans les années 90.*¹⁷
- Les femmes sont systématiquement victimes de viols, moyens utilisés comme arme de guerre par les soldats (déjà traité au point 2.2)
- Augmentation de la traite à des fins sexuelles accompagnée de la propagation du SIDA et de diverses maladies associées à la prostitution.
- Augmentation systématique de la prostitution dans l'entourage de bases militaires ou de campements militaires lors des conflits armés. On assiste à une régulation de maisons de prostitution «officielles» servant ...au repos des guerriers ...«*L'existence même des hommes en armes crée une demande de travail dans le domaine du sexe, pour laquelle il est très majoritairement fait appel à des femmes*»¹⁸
- Les femmes doivent s'occuper de la vie quotidienne, des enfants, de la nourriture, etc.; en temps de guerre ces tâches deviennent très difficiles et souvent risquées (destruction de leur maison, arrêt des approvisionnements en nourriture, dépendance envers les ONG, etc.)
- Les femmes deviennent réfugiées en très grand nombre (déplacements massifs dans des conditions difficiles, vie dans des camps, etc.)
- Les femmes vivent l'humiliation en temps de guerre et après (voir sentiments des Palestiniennes face à l'occupation de leurs terres par Israël; idem pour les femmes afghanes lors de l'occupation soviétique)
- Les femmes se retrouvent monoparentales après les guerres et avec des familles réduites (perte du mari, du fils, de membres de la famille, etc.)
- La violence domestique augmenterait lors de conflits armés
- Les intégrismes (de toutes sortes) augmentent avec les guerres provoquant une fragilisation de la situation des femmes (négation de droits humains fondamentaux, etc.)
- Les libertés fondamentales sont diminuées au nom de la sécurité nationale

¹⁷ Marche mondiale des femmes, La violence envers les femmes: là où l'autre monde doit agir (2002).

¹⁸ «Historiquement, c'est à partir de la seconde guerre mondiale que les états-majors des armées commencent à organiser eux-mêmes les choses «en grand» (Enloe 1989); les armées allemandes et japonaises enferment entre 100,000 et 200,000 Coréennes dans des «bordels de réconfort», tandis que l'armée nord-américaine mobilise environ 70,000 prostituées japonaises, britanniques et soviétiques principalement (Rhodine 2003). (...) Près de 18,000 prostituées coréennes seraient aujourd'hui au service des 43,000 militaires américains stationnés en Corée du Sud. De nombreuses armées incluent officiellement un poste correspondant dans leur budget (...) avec lequel est financé le réseau international de prostitution qui sert à satisfaire les «nécessités» sexuelles des soldats (Olivera 2005) Jules Falquet (2006), cité plus haut, p. 27.

- L'accès à l'immigration est réduit (entraînant des conséquences pour les femmes victimes de violence conjugale dans leur pays)
- Les budgets militaires grèvent les finances publiques d'où diminution des investissements dans les services publics (santé, éducation, sécurité du revenu, logements sociaux, protection de l'environnement) dont les femmes ont besoin en tant qu'utilisatrices pour elles et leur famille, et en tant que travailleuses.

2.4 Néolibéralisme, division du travail et militarisation : hommes en armes et femmes de service

Développer une perspective féministe sur les conflits armés c'est aussi prendre en compte les liens entre néolibéralisme et division sexuelle du travail dans le contexte de la militarisation croissante du monde.

«(...) Le nouveau marché du travail informalisé et transnationalisé constitue un observatoire de choix de l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail (...) Pour les femmes, il s'agit principalement de «travail» lié aux services, avec deux grandes branches : le service domestique chez les particuliers, dans les collectivités ou pour les entreprises, et les activités liées au sexe : prostitution, pornographie, hôtesse... Pour les hommes, le «travail» consiste à se placer derrière une arme : dans une armée, un gang, une mafia, une prison, un supermarché, une maison «close», une zone résidentielle, une guérilla, une «organisation terroriste» ou une petite bande locale.»¹⁹

2.5 Les femmes et les solutions alternatives à la guerre

Notre perspective féministe sur la guerre prend nettement le parti des solutions alternatives, politiques, négociées et pacifiques. Il y aura toujours des conflits entre individus, peuples, nations. Aussi, faut-il trouver d'autres moyens de les régler que celui du recours aux armes.

Quelles que soient les positions divergentes des féministes sur les conflits armés en cours, et bien que plusieurs femmes soient engagées comme combattantes dans ces conflits, on constate une nette volonté de revendiquer et promouvoir des solutions politiques et négociées aux conflits armés. (voir point 6)

¹⁹ Jules Falquet (2006), p 23.

3 QUELQUES ÉLÉMENTS D'HISTOIRE

Comment les féministes se sont-elles comportées dans les guerres des siècles précédents ? Que pensaient-elles de ces conflits ? Quelles revendications mettaient-elles de l'avant ? Dans cette partie, nous ferons une brève incursion dans l'histoire afin de dégager quelques aspects des rapports entre féminisme et pacifisme.

3.1 Féminisme et pacifisme : les féministes ne sont pas nécessairement pacifistes

Le mythe voulant que les femmes soient pacifiques par nature, à cause notamment de leur fonction de mère, s'enracine profondément dans l'histoire. Ce discours était porté en Europe avant 1914 par les pacifistes et par une grande partie des féministes s'exprimant entre autres dans les revendications en faveur du droit de vote des femmes : « *si les femmes votent, il n'y aura plus de guerre, plus de taudis, plus de prostitution ...* »²⁰

L'idéologie de la « mère pacifiste » se maintiendra au cours de la Grande Guerre (1914-1918) malgré la montée d'un sentiment nationaliste chez la majorité des féministes du début du 20^e siècle qui se perçoit dans une volonté de contribuer à « l'effort de guerre ». En effet, « *les féministes suspendent leurs revendications pour parler de devoirs patriotiques et faire leurs preuves.* »²¹ Elles appuient volontiers leurs gouvernements respectifs. Elles servent dans « leurs » armées. Elles s'engagent dans les usines d'armement de « leur » pays.

Cette idéologie aura un écho ici. On retrouvera, par exemple, sous la plume de la journaliste Éva Circé-Côté, en 1918, que même si une guerre était juste, les femmes n'y adhèreraient pas : « *leur sensibilité souffre à l'idée du sang répandu* »²². La journaliste conteste l'idée que si les femmes sont affranchies du service militaire, c'est pour les récompenser de ne pas se mêler de politique. Si elles votent, dit-on, elles devront se battre. Éva Circé-Côté répond : les femmes qui viennent de donner leur fils pour la guerre ont satisfait à leurs devoirs de patriotes. « *Elles ont droit d'imposer leur volonté par l'électorat et d'être les artisans de leur destin.* » (Idem) Elle poursuit avec l'image – souvent évoquée par ailleurs – de la lionne qui défend ses petits, plaidant en faveur d'une participation sociale pour les femmes afin qu'elles puissent faire entendre leur voix et faire valoir leur intérêt de mère.

3.2 Guerre et obtention du droit de vote pour services rendus

La question du suffrage féminin, ici comme dans d'autres pays, a été en partie reliée aux deux grandes guerres mondiales. Au Canada, le gouvernement Borden vote, en 1917, le « *War Election Act* » accordant le droit de vote aux femmes dont les maris sont sous les

²⁰ Revue *La Française*, 5 juillet 1914.

²¹ Françoise Thébaud, « Penser la guerre à partir des femmes et du genre : l'exemple de la Grande Guerre » *Asterion, revue électronique de philosophie*, no 2, juillet, 2004.

²² Dumont, Micheline et Louise Toupin (2003) *La pensée féministe au Québec, Anthologie (1900-1985)*, les éditions du remue-ménage, p. 166.

drapeaux. Marie Gérin-Lajoie écrira alors au premier ministre du Québec pour réclamer le droit de vote pour les femmes « au même titre que les hommes dans les élections fédérales, afin de reconnaître les immenses services qu'elles ont rendus pendant la guerre en assistant les blessés (...) et en se livrant à des œuvres humanitaires ». ²³ Il faut ajouter cependant que les revendications relatives au suffrage féminin étaient déjà présentes avant le déclenchement des deux Grandes Guerres et qu'il ne serait pas juste de considérer l'obtention du droit de vote des femmes comme étant uniquement ou prioritairement une récompense pour services rendus en temps de guerre.

3.3 Vers une politisation des positions féministes pacifistes

Il existe cependant, dès cette époque, un pacifisme féminin plus politique qui s'est exprimé notamment au congrès international de la Haye pour la paix future, congrès organisé, en avril 1915, par une féministe états-unienne (Jane Adams) et une féministe hollandaise (Aletta Jacobs). Cette rencontre de femmes contre la guerre débat des conditions d'une paix future et permanente (arbitrage obligatoire, respect des nationalités, éducation pacifiste des enfants, suffrage féminin...) et débouche sur la formation d'un Comité international des femmes pour la paix permanente qui deviendra, en 1919, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. (Cette organisation existe toujours et a des sections dans plusieurs pays, dont une à Ottawa.). Ce travail des féministes peut être considéré comme les premières bases du projet de création de la Société des Nations de W.Wilson, alors président des Etats-Unis...ce qui n'a jamais été reconnu évidemment !

Pour ces féministes réunies en congrès en 1915, il faut dénoncer le lien entre militarisme et sujétion des femmes. L'une d'entre elles, l'institutrice française Hélène Brion, dira : « *Je suis ennemi (sic) de la guerre parce que féministe. La guerre est le triomphe de la force brutale, le féminisme ne peut triompher que par la force morale et la valeur intellectuelle.* » Elle sera traduite, en mars 1918, devant le conseil de guerre pour défaitisme. Cependant, cette position féministe contre la guerre est minoritaire et ne pourra contrer la force des nationalismes lors de la guerre 1914-1918. Là où les féministes restent unanimes c'est dans leurs réactions aux violences subies par les femmes. ²⁴

De ce côté-ci de l'Atlantique et quelques décennies plus tard, la pensée féministe pacifiste devient également plus politique. Dès l'obtention du droit de vote des femmes au Québec (1940), les leaders féministes souhaitent la participation des femmes aux grandes décisions politiques, aux conférences internationales, comme la Conférence de la paix en 1942. Des femmes telles Thérèse Casgrain, Idola Saint-Jean parleront d'éliminer le recours à la guerre et d'abolir les inégalités sociales et économiques. Lors d'un discours qu'elle prononce à une Conférence organisée par l'*Associated Country Women of the World* (1942), Idola St-Jean dit : « *Notre tâche ne fait que commencer et pour être en état de la remplir dignement, il nous faut étudier et nous rendre compte de*

²³ Idem, p. 163.

²⁴ Françoise Thébaud, déjà cité.

ce qu'il y a de défectueux dans le présent système, il nous faut chercher les causes de la guerre (...) afin de les faire disparaître, parce que la guerre est sans contredit le plus grand fléau pour une nation... Où se trouve, je vous le demande, le pays qui a basé son code sur le respect de la vie et de la personnalité humaine, qui constitue le principe primordial pour l'abolition de la guerre? »²⁵

De nombreux groupes pacifistes voient le jour au cours des années 1960 avec la menace nucléaire, la construction du mur de Berlin, le risque de plus en plus grand d'un affrontement majeur entre les deux super-puissances (URSS et USA). L'organisme canadien, *The Voice of Women*, est fondé en 1960 et en 1961, Thérèse Casgrain met sur pied une section québécoise de cette organisation : *la Voix des femmes*. En 1962, *la Voix des femmes* organise une conférence à laquelle participe des déléguées de 17 pays dans le but de préparer des résolutions à remettre au Secrétaire général des Nations Unies lors de la session d'octobre. Ces résolutions portent notamment sur : l'arrêt immédiat de tous les essais nucléaires et la signature d'un traité pour leur abolition définitive, l'éducation à la paix à l'école, la création d'un institut de recherches pour la paix et la diffusion de ses travaux dans tous les pays ; cet institut s'attaquerait au travail de désintoxication des esprits, de réajustement du sens des réalités...²⁶

3.4 Militarisation et patriarcat

« Pour nous, le lien entre militarisation et patriarcat est devenu aussi évident que notre refus comme femmes et féministes de tout ce que la guerre et la militarisation impliquent dans nos vies privées et politiques. (...) Notre refus des guerres qui se sont faites et se font sur le dos et le ventre des femmes, c'est le refus d'être utilisées comme productrices en série de chair à canon, envoyées en masse dans les usines de production de guerre, retournées à la maison une fois la guerre terminée. Nous voulons briser le silence des femmes prostituées, violées comme on viole un territoire, crier avec les femmes dont les enfants sont déformés par les armes chimiques ou les radiations. (...) Ce ne sont ni les missiles, ni les bombes, ni les chars d'assaut, ni les emplois militaires, ni tout le reste de leur machine de mort qui donneront aux peuples du monde les services sociaux, garderies, logements, emplois décents et utiles, des conditions de vie et de travail pour lesquels nous nous battons depuis longtemps. »²⁷

Ce bref regard sur l'histoire d'ici surtout nous permet de saisir l'évolution de la pensée et des prises de position de féministes sur la guerre et la militarisation. Les analyses développées, principalement depuis les années 1960, sont encore d'une grande pertinence et se rapprochent notamment de celles développées par la Marche mondiale des femmes.

²⁵ Dumont et Toupin, p. 396-398.

²⁶ Dumont et Toupin, p. 406-407.

²⁷ Geneviève Baril-Gingras, Collectif féministe anti-militariste de Québec (1984), cité dans Dumont et Toupin, p 703.

4 DE QUELQUES QUESTIONS CONTROVERSÉES

Les positions féministes sur les conflits armés ne peuvent faire l'économie d'un certain nombre de questions controversées que nous souhaitons mettre en débat.

4.1 Les femmes sont-elles naturellement pacifiques ?

L'essentialisme i.e. le point de vue soutenant que les femmes sont nécessairement pacifistes en raison de leur nature de femme et de mère est un point de vue encore très répandu de nos jours²⁸ avec le corollaire que les hommes sont naturellement violents et guerriers en raison de leur nature d'homme dominée par leur testostérone...davantage que par leur raison...

Mais force est de constater que *Les femmes ne sont pas congénitalement pacifiques*

«J'ai tendance à croire que le pacifisme de bien des femmes ne leur est pas «naturel». Que les femmes ne sont pas congénitalement pacifiques. Que c'est une image mythique, construite notamment autour de la maternité et qui a fini par devenir plus ou moins une seconde nature. Le pacifisme des femmes n'est qu'un aspect de leur exclusion de la sphère publique. Il importe d'en prendre conscience. C'est parce qu'elles ont été écartées depuis des millénaires des trois grandes formes du pouvoir, le religieux, le politique et le militaire, qu'elles ont été contraintes de se replier sur les valeurs du foyer.»²⁹

C'est également parce que les femmes ont été éduquées dans des rôles sociaux reliés à des activités et à des comportements qualifiés de plus pacifiques : prendre soin des enfants, des plus démunies de la société; s'occuper du social; ne jamais se mettre en colère, éviter les conflits, etc. qu'elles apparaissent plus «naturellement» pacifiques. La socialisation des femmes et des hommes à des rôles différents dans la société, l'éducation basée sur cette différenciation, les médias qui reproduisent les stéréotypes, tous ces facteurs contribuent à donner l'impression que les femmes sont plus pacifiques que les hommes. Mais c'est aussi en raison même de ces rôles que les femmes assument qu'elles se montrent en général plus sensibles que les hommes aux dégâts des guerres et à la nécessité de travailler à la paix.

« Il y a encore du mâle dans l'homme, i.e. du panache, de l'orgueil instantané, de la bataille des plus forts (...) Que serait le monde s'il était laissé entièrement aux hommes ? Où serions-nous sinon sur un champ de bataille balayé par un vent de folie répétant à l'infini et dans toutes les langues que mon père est plus fort que le tien ? (...) Les hommes sont si violents, les hommes sont si forts, les hommes sont si bêtes. Dans l'ordre de la politique mondiale, quand la guerre devient mondiale, nous nous rendons compte jusqu'à quel point il nous en coûte de nous priver à ce point de l'attention des femmes. Elles passeront encore après, pour ramasser les dégâts de leurs petits. En ces

²⁸ Beaucoup de femmes notamment expriment ce point de vue dans le livre de Madeleine Gagnon, *Les femmes et la guerre*, (2000), VLB éditeur.

²⁹ Benoîte Groult, préface, *Les femmes et la guerre*, p. 8.

*temps difficiles, j'entends la mère du monde dire : «Attention mes petits gars, vous allez vous faire mal».*³⁰

Quand elles sont au pouvoir toutefois, les femmes se comportent très souvent comme les hommes. Dans les conflits récents par exemple, des femmes ont joué des rôles particulièrement belliqueux : on pense à Margaret Thatcher dans la guerre des Malouines; à Madeleine Albright secrétaire d'État au moment des sanctions contre l'Irak qui allaient tuer des milliers d'enfants «*C'est un choix difficile, avait-elle dit, mais nous pensons que le prix était justifié*»; à Golda Meir, première ministre israélienne dont les propos sur les Palestiniens et les actions envers ce peuple dominé et occupé par Israël rivalisent facilement avec ceux de tous les premiers ministres et militaires israéliens mâles; à Condoleezza Rice, la réplique féminine de Bush, tout aussi agressive en politique extérieure face au Moyen-Orient en particulier et classée en 2004 et 2005, par le magazine Forbes, comme la première femme la plus puissante du monde; à la femme soldate états-unienne dont les photos en train de torturer et d'humilier des prisonniers irakiens ont fait le tour du monde...

Il est vrai par ailleurs que les guerres sont massivement décidées, organisées, et menées par des hommes. Il est juste de constater que les armées, toutes les armées du monde sont massivement constituées d'hommes, de jeunes hommes originaires surtout des classes défavorisées et pauvres des sociétés. Il est également important de prendre acte que l'industrie de l'armement est massivement aux mains d'hommes (les femmes étant en général écartées des carrières scientifiques, techniques et du monde des affaires).

4.2 «La guerre des sexes : fondement primordial de toute guerre»?

Pour certaines féministes, la guerre des sexes serait le terreau de toutes les guerres. En effet, les violences sexuelles subies par les femmes ne sont pas que «conséquences» de la guerre. Elles sont un révélateur d'une autre guerre, celle entre les sexes, une guerre permanente, dont l'intensité augmente avec les conflits armés et qui les nourrit même.

Toutes les formes de violences sexuelles que les femmes subissent en période de conflits armés ne sont pas détachables de celles qui leur sont infligées dans toutes les sociétés, tant dans la sphère privée que publique, violences qui continuent d'être banalisées, tolérées et qui, trop souvent, restent impunies. Comme l'expriment plusieurs femmes qui ont vécu dans des situations de conflits armés, la guerre prolonge ou multiplie les violences qui étaient déjà là avant et peut même accroître les violences conjugales et familiales. (Voir page 6) «*La guerre des sexes, disent certaines, est le fondement primordial de toute guerre...*»³¹

Et que dire de l'affrontement actuel entre, soi-disant, le bien et le mal, la croisade ou le djihad prenant finalement comme cibles les femmes ? «**Le 11 septembre n'a pas révélé un « choc des civilisations » entre Islam et Occident, entre archaïsme et**

³⁰ Serge Bouchard, Le Devoir 1^{er} octobre 2001, *Mon Dieu, mon fils qui tue des hommes !*

³¹ Madeleine Gagnon (2000), p. 110, voir également, pp. 99, 100, 103, 144.

modernité, mais un choc entre extrémistes et modérés de toutes obédiences et de tous pays [...],³² *entre machisme hystérique et une virilité bien tempérée [...], entre une logique totalitaire et une logique démocratique, qui reconnaît l'altérité, donc la part féminine de l'humanité* »³³ *Le sexisme et le racisme du néo-capitalisme et de différents fondamentalismes*³⁴ « *paradent maintenant sur la scène du monde dans leurs formes les plus extrêmes et les plus violentes. (...) Comme deux tours fantômes qui s'affrontent pour la richesse, l'hégémonie du pouvoir, le sens de la masculinité, et invoquent faussement la religion pour imposer leur militarisme et leur racisme.* »³⁵

4.3 La guerre et l'émancipation des femmes ?

Penser la guerre à partir des femmes et du genre nous oblige à nous poser également la question : la guerre peut-elle contribuer à l'émancipation des femmes? Considérant les deux Guerres mondiales des analystes répondent par l'affirmative en faisant valoir qu'elles ont contribué à l'irruption des femmes dans des lieux qui jusque-là leur étaient interdits aux plans notamment du travail et de l'espace public. Pour d'autres, au contraire, la guerre opère une consolidation des rôles sociaux de sexes : les hommes au combat, les femmes à l'arrière les remplaçant et si les femmes réalisent certains « progrès », l'après-guerre tentera une restauration de la division antérieure des rôles sexuels. « *Bien loin de subvertir l'ordre des sexes, les guerres l'ont toujours renforcé. Elles radicalisent le masculin et approfondissent le fossé entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi tous les progrès que l'on croit réaliser dans la lutte commune avec les hommes se trouvent balayés, la paix revenue. Les femmes ont toujours été flouées par les guerres et les révolutions.* »³⁶

4.9 L'égalité des sexes doit-elle s'étendre à l'armée?

Quant à la question controversée de la promotion de la présence des femmes dans l'institution militaire, deux éléments sont à considérer. Sous l'angle de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes, il faut reconnaître que les femmes doivent avoir notamment une égalité d'accès à l'armée. Cependant, sous l'angle des valeurs que nous défendons, la paix occupe également une place prépondérante et nous rejetons l'idée que si nous voulons la paix, il faut préparer la guerre. « *Tous les êtres humains ont le droit de vivre dans un monde sans guerre et sans conflit armé, sans occupation étrangère ni base militaire. Nul n'a le droit de vie ou de mort sur les personnes et sur les peuples.* » *Charte mondiale des femmes pour l'humanité, 2004*

La question des femmes et de la guerre, les réflexions féministes sur la militarisation et la féminisation de l'armée font partie des débats du mouvement des femmes au cours des

³² C'est nous qui soulignons.

³³ Catherine David (2002) *La Gazette des femmes*, mai-juin 2002, p.11.

³⁴ Voir Fourest, Caroline et Venner, Fiammentta (2003) *Tirs croisés : la laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman*. Paris, Calman-Lévy.

³⁵ Petchesky, Rosalind (2002) *La Gazette des femmes*, p.11.

³⁶ Benoîte Groult, in préface, *Les femmes et la guerre*, p.10.

années 1980. Certaines féministes égalitaristes soutiennent que l'égalité avec les hommes passe par l'accès en toute égalité des femmes à l'armée. Aux États-Unis, en 1980, NOW (*National Organization of Women*), s'est prononcée pour le *Equal Right Amendement* de Carter, c'est-à-dire pour la conscription des femmes affirmant que *l'égalité c'est aussi l'égalité des sacrifices*.

*« Vu sous l'angle du politique, quand on sait quelle odieuse machination économique sont les guerres, le beau préjugé de l'égalité des sexes utilisé pour nous enrôler est une tactique en or et peu coûteuse pour nous exploiter, manœuvre dont j'aurais aimé que notre féminisme ne soit pas dupe. (...) Il y a des luttes de libération qui sont nécessaires et légitimes. Nul doute que la LUTTE pour la libération de la femme, de l'enfant, de l'homme, de la classe ouvrière, des nations dominées, et la lutte contre les impérialismes – l'américain, le russe ou le chinois – sont des RESPONSABILITÉS qui nous appartiennent, à nous, femmes, AUSSI ! Mais ce n'est pas vrai que notre expérience de libération dans notre corps, dans nos attitudes fondamentales et leurs prolongements sociaux s'ouvre sur la seule modalité de la guerre comme instrument politique. »*³⁷

Une autre militante pacifiste, Solange Vincent, dénonce elle aussi les pièges de la pensée féministe égalitariste et s'en prend aux « féministes militaristes » qui déclarent qu'à long terme c'est la paix qu'elles visent. Qu'est-ce qui laisse croire – dit-elle – que les femmes agiraient différemment des hommes ? Elle réfère à un documentaire *Soldier Girl* dans lequel des commandos féminins de l'armée états-unienne entonnent en chœur : « *Je veux violer, je veux tuer !* » et conclut que l'entraînement militaire est efficace pour quiconque.

La « *féminisation de l'armée* – écrit-elle en octobre 1985 dans *La Vie en rose - n'est pas, au départ, une proposition faite par des femmes, mais remonte à 1979, au moment où l'OTAN décidait d'intensifier sa politique d'armement et d'installer les missiles Cruise et Pershing II en Europe. La féminisation de l'armée est donc une opération politique qui, sous couvert d'égalité des droits, vise à faire adhérer les femmes aux objectifs de guerre. Constituant 75% des mouvements pacifistes, les femmes sont loin d'être spontanément favorables à ces objectifs. Il faut donc situer l'ouverture de la carrière militaire aux femmes dans le processus général de militarisation des sociétés, plutôt que dans une volonté de démocratiser l'armée. (...) À mon avis, le féminisme doit refuser de se retrouver coincé dans pareil piège : travailler dans l'armement, s'engager dans l'armée ou alors chômer et connaître le dénuement. Nous devons plutôt chercher des alternatives communautaires, planifier des occupations utiles aux gens et à leur environnement et voir à ce que les budgets militaires soient transférés aux secteurs favorables au développement social et économique. »*³⁸

³⁷ Lise Boucher, *Des luttes et des rires de femmes*, Été 1980, cité dans Dumont et Toupin, p. 699.

³⁸ Dumont et Toupin, p 701.

5 LES FEMMES ET LES TYPES DE GUERRES

5.1 Une grande diversité de situations

Les guerres ne sont pas toutes du même type : les guerres **coloniales** (Angleterre en Inde, Afrique de l'Est, Moyen-Orient...Canada; France en Algérie, en Afrique de l'Ouest, en Indochine; Belgique en Afrique, etc); les guerres **d'agression** (Allemagne contre la Belgique, la France, la Tchécoslovaquie, la Russie en 1939, etc.); les guerres **d'occupation** (Russie en Afghanistan, Israël en Palestine, etc.); les guerres de **religions** (entre différentes confessions ou différents courants au sein d'une même confession); les guerres **menées par des dictateurs** contre leur population (Batista à Cuba, Somoza au Nicaragua, Pinochet au Chili, D'Aubuisson au Salvador, Marcos aux Philippines, le régime d'apartheid blanc en Afrique du Sud, etc.) font naître les guerres de **libération nationale** et de **légitime défense** de la part des nations agressées et des mouvements de **résistance** armée de la part de populations abusées et privées de leurs droits humains fondamentaux. La guerre pour se libérer d'une oppression donc est fort différente de la guerre d'agression, de domination, de la guerre lucrative (qui nourrit l'industrie de l'armement, du pétrole, des équipements, etc.)

Cette diversité de situations fait en sorte que les femmes individuellement ou collectivement n'ont pas toutes le même rapport à la paix et à la guerre. Plusieurs femmes salvadoriennes ont activement participé comme combattantes à guérilla salvadorienne. Des femmes tamoules font la guerre aux côtés de leurs compagnons et occupent des postes importants dans la hiérarchie militaire. Des femmes libanaises ont combattu l'occupant israélien.

Sous un autre angle, on peut dire aussi que les femmes participent à la guerre, à son esprit ou contribuent à sa fermentation, quand elles éduquent leurs enfants à la haine de l'autre : ces Albanais « non-civilisés », ces Croates « tous à la solde de Rome », etc.³⁹

Par ailleurs dans ces mêmes situations, d'autres femmes font des choix différents : travail dans des ONG pour la défense des droits humains et des droits des femmes en particulier, manifestations pacifiques quand la situation le permet, aide aux victimes de la guerre, écrits politiques et littéraires, témoignages, films, etc.

5.2. Une intervention militaire peut-elle être justifiée?

*« Face aux tentatives d'épuration ethnique faites par des armées et parfois des peuples conquérants, face aux stratégies mortifères de solution finale, d'autres armées doivent intervenir (...) oui, elle aurait été justifiée la guerre qui aurait visé à la sauvegarde des Amérindiens du Nord et du Sud, ... »*⁴⁰ La violence armée peut être la seule façon de

³⁹ Madeleine Gagnon (2000), pp.278 et 90.

⁴⁰ Idem, p. 60.

sortir d'une situation de détresse, d'oppression (comme ce fut le cas par exemple au Timor oriental), afin de reconquérir la liberté et la dignité humaine, deux droits fondamentaux universellement reconnus. Cependant, la guerre ne peut être déclenchée qu'en dernier ressort quand toutes les voies pacifiques ont été explorées. Elle doit poursuivre un « objectif politique atteignable » (mettre fin au mal ou au terrorisme international ne peut en être un) et ne doit pas entraîner de maux plus graves que ceux qu'elle veut contrer. Enfin, les accords de paix doivent être négociés, les femmes devant être partie prenante de ces négociations, afin que la victoire ne puisse engendrer de trop grandes frustrations de la part des parties adverses, frustrations susceptibles d'engendrer un autre conflit (comme ce fut le cas par exemple du traité de Versailles par rapport à l'Allemagne).⁴¹

5.3 L'argument de la guerre juste est-il encore adéquat?

Le déclenchement par les États-Unis de la guerre contre l'Afghanistan, à la suite des attentats du 11 septembre 2001, a ravivé le débat autour de la *guerre juste*. D'un côté, 1500 catholiques des États-Unis condamnent la guerre déclenchée par l'administration états-unienne et la jugent immorale, même si elle semble avoir une cause « juste ». De l'autre, une soixantaine d'intellectuels états-uniens publient, quelques semaines plus tard, la « *Lettre d'Amérique* » dans laquelle ils soutiennent que la guerre déclenchée par leur pays est une guerre juste. Ce débat s'est répercuté ici et les médias y ont fait largement écho. Nous ne pouvons pas, dans l'espace dont nous disposons ici, faire état de tous les arguments en présence. Nous ne mentionnerons que certains éléments qui nous semblent incontournables.

La théorie de la *guerre juste* remonte au 4^{ème} siècle de notre ère et a été formulée par saint Augustin dans le but d'éclairer la conscience du « Prince » sur qui reposait la possibilité de déclencher une guerre. La question posée par le théologien et par ceux qui ont suivi était de savoir si « faire la guerre est toujours un péché ». La guerre était considérée alors comme une affaire privée et « l'autorité légitime du prince » n'était jamais remise en question. Le Concile Vatican II (1964-1965) a explicitement renoncé à utiliser la doctrine traditionnelle de la *guerre juste*. Il a plutôt exhorté les États à respecter les conventions et pactes internationaux.⁴² Il faut mentionner, en outre, que cette doctrine de la guerre juste défendait toujours finalement le « *statu quo* » ou le « *droit du plus fort* » pour soumettre un peuple faible ou ignare. (N'est-ce pas ce que font encore aujourd'hui ceux qui reprennent cette théorie?)

Invoquer aujourd'hui la doctrine de la guerre juste : un simple alibi? Parce qu'elle ignore l'aspect social, économique, géopolitique des conflits, parce que les guerres

⁴¹ Traité signé en juin 1919 et mettant fin à la Première Guerre mondiale. Il imposait à l'Allemagne des pertes de territoires et de colonies, une démilitarisation partielle et, lui faisant assumer la responsabilité du conflit, le paiement de dommages de guerre élevés. Les empires austro-hongrois et ottoman furent démantelés. Voir Bricmont, cité plus haut, p 50.

⁴² Institut international de philosophie politique (1970) *La guerre et ses théories*, Annales de philosophie politique, no.9.

modernes ne se limitent plus aux combats entre des armées qui s'affrontent, que les bombardements entraînent des pertes de vie considérable dans la population civile (ce que l'on camoufle sous le vocable de dommages collatéraux) et qu'il y a un énorme décalage entre le nombre de pertes de vie humaine subies par les belligérants et celui des morts et destructions causées dans les pays assiégés, parce que les « ennemis » ne sont plus concentrés sur un seul et même territoire, parce que le droit de déclencher une guerre et celui régissant la façon de la faire sont fortement encadrés par le droit international en vue d'éliminer l'arbitraire, la théorie de la guerre juste ne peut s'appliquer adéquatement de nos jours. Elle ne pouvait donc justifier, comme l'ont fait remarquer plusieurs critiques, la guerre que les États-Unis ont déclenchée contre l'Afghanistan en 2001 (voir particulièrement les critiques exprimées dans Le Devoir des 18, 19, 23 et 24 février 2002). Invoquer cette théorie en dit long sur le droit que s'arroge le *Prince* états-unien de définir le Bien et le Mal, d'interpréter à sa façon le droit à la légitime défense en envahissant un pays pour capturer des individus qui auraient dû être poursuivis par la Justice pénale internationale et en entraînant dans le chaos une région entière. Disons enfin, que cette notion de guerre juste ne figure nulle part dans la Charte des Nations unies qui fait référence plutôt au concept de légitime défense dans le cas où un État est victime d'une agression armée de la part d'un autre.

5.4 La guerre «humanitaire» ou «l'humanisme humanitaire» à la rescousse de la guerre tout court

Nous sommes maintenant confrontées à des guerres dont les appellations varient mais qui ont toutes pour caractéristiques de se faire au nom du «bien» contre le nouveau mal absolu, le «terrorisme» (le communisme ayant disparu comme bouc émissaire) : guerres «justes», guerres «préventives», guerres de «basse intensité», guerres «humanitaires», guerres au nom du droit d'ingérence, au nom de la démocratie, de la liberté, des droits humains, ...de la libération des femmes. Ce sont des concepts qui ont largement pénétré les populations occidentales et bon nombre même de militantEs de gauche. Comment se situer en tant que féministes face à ces arguments qui justifient nombre de guerres actuelles ?

Les mots ne sont jamais innocents. Les guerriers d'aujourd'hui se cachent sous des discours et des habits de valeurs – démocratie, droits humains, égalité femmes-hommes - que nous partageons et qu'ils prétendent apporter aux autres (qui en seraient congénitalement et culturellement dépourvus)...par les armes et en notre nom. C'est le cas des Bush, Blair, Harper, Chirac, Poutine et autres qui se présentent dans certains coins de la planète une mitraillette dans la main droite et des bonbons dans la main gauche...avec l'intention affichée de «détruire pour mieux reconstruire»...! C'est la raison pour laquelle l'organisation humanitaire *Médecins sans frontières* s'est retirée d'Afghanistan en 2004 en invoquant «*la multiplication des acteurs sur le terrain.*

Comment la population afghane peut-elle reconnaître un travailleur humanitaire et quelqu'un qui travaille pour l'armée ? »⁴³

Comment procéder à cette mutation ? En changeant le sens des mots. Un bon exemple nous est donné par la signification qu'accordent maintenant à l'impérialisme états-unien nombre de dirigeants politiques, de stratèges militaires...et d'intellectuels comme Michael Ignatieff. « (...) *L'empire américain n'est pas comme les empires du passé, qui s'étaient construits sur le colonialisme, la conquête et qui sont le fardeau de l'homme blanc. (...) L'Imperium du XXIe siècle est une nouveauté dans les annales de la science politique, un empire version légère, une hégémonie version globale dont les notes gracieuses sont les libres marchés, les droits de la personne, mis en œuvre par la plus extraordinaire puissance militaire que le monde ait jamais connue. C'est l'impérialisme d'un peuple qui se souvient que son pays a conquis son indépendance en se révoltant contre un empire et qui aime à penser qu'il est partout un ami de la liberté. C'est un empire qui n'a pas vraiment conscience d'être un empire et qui ne cesse d'être stupéfait que ses bonnes intentions soient reçues avec ressentiment à l'étranger. Mais il n'en est pas moins un empire, un empire convaincu d'être comme l'écrivait Herman Melville «l'arche des libertés du monde.»⁴⁴*

Ce nouvel impérialisme, qui se proclame fondamentalement «bon» et garant des «libertés du monde» est donc justifié d'intervenir militairement où et quand bon lui semble et surtout pour les raisons qu'il a lui-même déterminées comme étant justes. C'est ainsi que le « (...) *National Security Strategy of the United States of America (NSS) a clairement formulé cette doctrine de la **guerre préventive** qui se propose «d'arrêter les États voyous et leurs clients terroristes avant qu'ils ne soient capables de menacer de faire usage ou de faire usage d'armes de destruction massive contre les Etats-Unis et nos amis et alliés» et «d'agir contre ces menaces émergentes avant qu'elles ne soient effectives.»⁴⁵* L'invasion de l'Irak est fondée sur cette «théorie» même si la menace était inexistante. Les attaques israéliennes en territoires palestiniens déjà occupés sont également basées sur cette théorie : ce sont des attaques qui visent à «prévenir» d'éventuels attentats susceptibles de menacer la sécurité d'Israël.

Ce nouvel impérialisme repose également sur le concept de «droit d'ingérence» devenu «devoir d'ingérence». « *L'éthique politique est aujourd'hui entièrement dominée par ce qu'on pourrait appeler l'impératif d'ingérence* ». ⁴⁶ Les pays occidentaux prétendent intervenir pour défendre des minorités opprimées, protéger ou rétablir les droits de l'homme, instaurer la démocratie, défendre les femmes, etc. masquant leurs intérêts

⁴³ Propos tenus par la porte-parole de l'organisme, Marie-Madeleine Leplomb et cités dans la préface de Normand Baillargeon «Devoir d'ingérence et aveuglements collectifs» dans Bricmont, Jean *L'impérialisme humanitaire* (2006) LUX, Futur Proche, p.16.

⁴⁴ Micheal Ignatieff, «Ten Burden», *New York Magazine*, 5 janvier 2003, p 22-27 et 50, 53-54. Cité dans la préface de Normand Baillargeon «Devoir d'ingérence et aveuglements collectifs» dans Bricmont, Jean, p. 15.

⁴⁵ National Security Strategy of the United States of America (NSS) (2002) Disponible sur Internet à www.whitehouse.gov/nsc/nss.html cité par Normand Baillangeon, voir plus haut.

⁴⁶ Bricmont, Jean, cité plus haut, p 26.

économiques et géo-politiques (pétrole, conquête de territoires, positions stratégiques dans certaines parties «sensibles» du monde, etc.)

« (...) Demander à une **armée** de mener une **guerre** pour les **droits de l'homme** suppose qu'on ait une vision angélique de la nature des armées ainsi qu'une croyance magique dans le mythe de la guerre propre et courte ». ⁴⁷ C'est ce qui se passe en Irak et en Afghanistan. C'est ce qui risque de se passer en Iran et même au Pakistan, les droits des femmes y étant quotidiennement bafoués ou en Corée du Nord, la démocratie y étant absente et pourquoi pas... en Chine, les droits de la personne y étant systématiquement violés

Peut-on justifier la guerre en Afghanistan pour rétablir les droits des femmes ?

« Le drapeau américain flotte au-dessus de notre ambassade à Kaboul (...) Et aujourd'hui, les femmes de l'Afghanistan sont libres » déclarait Georges W. Bush en janvier 2002. Cet argument est aussi fréquemment utilisé ici pour justifier la mission militaire canadienne en Afghanistan. Qu'en est-il exactement? « De 1996 à septembre 2001, sous les Talibans, les États-Unis et leurs alliés de l'OTAN n'ont rien fait pour protéger les femmes afghanes : ce combat a été laissé aux femmes afghanes elles-mêmes, aux ONG et aux féministes du monde entier qui n'ont cessé de protester, d'en appeler à la communauté internationale et de développer des moyens, y compris clandestins, pour appuyer les femmes afghanes. » ⁴⁸ Les yeux et les oreilles des dirigeants de la coalition contre le terrorisme se seraient donc soudainement ouverts après le 11 septembre 2001? Et que dire du refus obstiné des Talibans de livrer, aux intérêts des États-Unis, le pipeline trans-afghan? Ne serait-ce pas là une des raisons fondamentales, sinon la seule, de l'intervention états-unienne? « Les États-Unis n'ont que faire des droits des femmes, pas plus en Afghanistan, qu'au Koweït, en Arabie saoudite ou ailleurs. Au contraire, ils ont sciemment et volontairement sacrifié les Afghanes à leurs intérêts. » ⁴⁹ Et l'auteure rappelle le financement par les États-Unis des *moudjahidins* (chefs de tribus qui s'opposent aux communistes locaux et soviétiques), puis ensuite des Talibans.

Les quelques avancées « réalisées » par les femmes, particulièrement à Kaboul, après la chute des Talibans au début de 2002, restent pour la plupart sur papier et sont, en plus, ciblées par les Talibans et autres forces afghanes qui s'opposent à l'intervention étrangère. La publication d'*Échec à la guerre* se réfère notamment aux rapports de *WOMANKIND Worldwide* (octobre 2006) et d'*Amnistie internationale* (mai 2005) qui font état des diverses formes de violences contre les femmes qui continuent de sévir et demeurent impunies. Puis, ce témoignage de Malalaï Joya, députée au parlement afghan, datant de septembre 2006 : « Il faut que je vous dise que malheureusement, la situation désespérée du peuple afghan n'a pas changé. Lorsque le pays tout entier vit à l'ombre de l'arme à feu et des seigneurs de guerre, comment ses femmes peuvent-elles jouir des libertés les plus fondamentales? » (Idem, p.16)

⁴⁷ Idem, p 76.

⁴⁸ Collectif *Échec à la guerre, Le Canada dans la guerre d'occupation en Afghanistan*, 2006, p.14.

⁴⁹ Christine Delphy, cité par *Échec à la guerre*, p.13.

Le Devoir du lundi 9 juillet 2007 rapporte que « *De plus en plus d'Afghanes en détresse s'immolent par le feu* » (p. A3) En 2006, à Kandahar, 77 cas de suicides de ce genre ont été rapportés au cours des six premiers mois de l'année (comparativement à 74 pour toute l'année 2005). Cette étude a été réalisée par l'organisme allemand de défense des droits des femmes Medica mondiale. Et l'article mentionne que Ruma Tareen, directrice des affaires des femmes dans la province de Kandahar, a approché l'Équipe provinciale de reconstruction (EPR) du Canada afin d'obtenir des fonds pour construire un refuge pour ces femmes. « *L'EPR hésitait cependant à subventionner un refuge sans savoir de quelle façon il serait administré.* » Le Canada, dites-vous, serait là pour défendre les droits des femmes afghanes!!

6 Principes à la base de nos positions (à débattre)

La FFQ met en discussion les principes suivants et qui seraient à la base de ses prises de position lors de conflits armés

- **Refus de la guerre.** Le principe de base fondamental demeure le refus de la guerre comme moyen de régler les conflits. Par ailleurs, la FFQ reconnaît le droit à la légitime défense et le droit à la résistance (face aux agressions, aux occupations, etc.)
- **Respect du droit international, des conventions de Genève et des résolutions de l'ONU** lors de tout conflit armé. Amélioration progressive de ce droit international
- **Recours aux instruments tels la Cour pénale internationale**
- **Application des conventions internationales spécifiques aux femmes**
- **Priorité à la prévention des guerres, à leur contrôle et à la recherche de solutions politiques, pacifiques et négociées aux conflits armés**⁵⁰
Mentionnons à titre d'exemples non exhaustifs :
 - travail en profondeur et à long terme sur les causes des guerres (inégalités socio-économiques, fondamentalismes, inégalités entre les femmes et les hommes, etc.)

⁵⁰ Beudet, Normand (2005) *Les guerres : les prévenir, les contrôler, les désamorcer*. 10 pages. Ce texte fait état d'une multitude de moyens pour prévenir et régler pacifiquement les conflits. Il s'inspire de multiples recommandations concrètes faites par des organisations pour la paix lors des conflits en ex-Yougoslavie, particulièrement au Kosovo, en Somalie et en Irak. Voir aussi le site du Centre de ressources sur la non-violence www.nonviolence.ca

- utilisation d'indicateurs de pays et régions à risque de conflit développés par des ONG telles Amnistie internationale, Human Rights Watch, etc.
- promotion des mécanismes démocratiques
- mise en place de mécanismes de justice réparatrice (refus de l'impunité)
- formation aux principes et à la méthodologie de la non-violence
- présence de représentantEs de la communauté internationale
- utilisation de sanctions non violentes
- mécanismes de surveillance du cessez-le-feu
- mise en place de tribunaux internationaux d'enquête
- mise en place de processus de négociation
- actions de maintien de la paix (Casques bleus de l'ONU)
- etc.

• **Application de la résolution 1325 sur la participation des femmes aux processus négociés** (voir Annexe)

• **Reconnaissance des droits des victimes à justice et réparation** : déclaration de Nairobi sur le droit des femmes et des filles à un recours et à réparation (mars 2007)⁵¹

• **Droit pour tous les êtres humains de vivre dans un monde sans armée et où les États transforment de façon progressive l'industrie d'armements en industrie de paix,**⁵² en accord avec la Charte Mondiale des femmes pour l'humanité

7 Orientations générales de nos actions

Les actions entreprises par la FFQ dans le cadre de conflits armés respecteront les orientations générales suivantes :

• **Prise en compte d'une analyse féministe** de tout conflit

• **Renforcement du rôle de la société civile** et plus spécifiquement des groupes de femmes face aux conflits en cours

• **Mobilisations pour obtenir des changements d'orientations de la politique étrangère canadienne dans des conflits spécifiques** : Afghanistan, Irak, Palestine, région des Grands Lacs, etc. et pour que le Canada exerce des pressions pour faire modifier les orientations de la politique étrangère états-unienne (pressions des gouvernements québécois et canadien dans ce sens)

⁵¹ Coalition pour les droits des femmes en situation de conflit www.coalitiondroitsdesfemmes.org

⁵² S'inspirer de la campagne réalisée en 1984 au Québec *Un F-18 pour la paix*

• **Travail en concertation avec d'autres ONG au niveau international pour que l'ONU joue un rôle plus démocratique et plus pro-actif face aux conflits armés**⁵³

« L'ONU est loin d'être un instrument parfait mais c'est un instrument précieux. Je vous engage à vous mettre d'accord sur les moyens de l'améliorer pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. » (Kofi Annan, Assemblée générale des Nations unies, septembre 2003)

- rôle prépondérant à l'Assemblée générale des Nations Unies
- modification du rôle et de la composition du Conseil de sécurité
- droit d'ingérence d'une «armée» de l'ONU ?
- garantie du droit d'asile
- garantie du droit de retour

• **Désarmement total et Interdiction de toute production et vente d'armes...**avec système de monitoring international pour vérification et lourdes sanctions octroyées par un tribunal international. Considérer la production d'armes comme un crime contre l'humanité. Cette orientation nécessite de débusquer, lister et publiciser les liens entre les compagnies productrices d'armes et les décideurs états-uniens (ex : Bush et la Carlyle, etc.), canadiens, européens, israéliens et les compagnies dites de reconstruction (ex : Dick Cheney et Halliburton, etc.) afin de suivre la trace de l'argent et démontrer à qui rapporte la guerre (de la fourniture des armes et des avions jusqu'à la reconstruction du pays, l'alimentation des troupes, etc.)

• **Travail d'éducation populaire à la culture de la paix** auprès des jeunes (en collaboration avec les organismes qui y oeuvrent déjà), aux principes de résolutions pacifiques des conflits et à l'approche de la non violence.

8 Actions à entreprendre dès le déclenchement d'un conflit

- Prendre contact avec les groupes de femmes dans le ou les pays concernés pour connaître leurs positions par rapport au conflit et leurs besoins (tant matériels que politiques).
- Connaître la position canadienne et québécoise (s'il y a lieu)
- Intervenir auprès des éluEs
- Intervenir auprès de la population
- Participer aux coalitions anti-guerre et pro-paix
- Poser des gestes tels le refus de payer des impôts affectés aux dépenses militaires, etc.
- etc

⁵³ Présente sur tous les fronts depuis près de soixante ans, l'ONU est néanmoins critiquée pour son inefficacité. La crise irakienne a relancé le débat sur une réorganisation du système onusien qui lui permettrait de jouer un véritable rôle d'arbitre dans le règlement des crises. (...) Les pistes de réformes évoquées concernent entre autres, le fonctionnement de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité et une révision du droit de veto, réclamée par certains pays de l'hémisphère sud. Cité dans Michel Heurteaux (2004) *L'ONU. Quel avenir pour l'organisation internationale?* Editons Les Essentiels, Milan

9 S'inspirer des actions pour la paix menées par les femmes dans plusieurs pays du monde

Le mouvement féministe est une véritable mine d'or quant aux actions multiples et multiformes pour faire échec à la guerre et faire place à la paix. Mentionnons à titre d'exemples :

- les femmes en Noir de l'ex-Yougoslavie qui contribuent à créer des ponts par-delà les frontières⁵⁴
- dans la bande de Gaza, en Palestine, le 5 novembre 2006, «*des femmes s'interposent entre Tsahal (armée israélienne) et des activistes palestiniens pour servir de boucliers humains et empêcher un bain de sang. Malheureusement l'armée israélienne a fait feu sur ces femmes pacifiques et en a tué deux et blessé une dizaine d'autres.*»⁵⁵
- le travail des groupes de femmes dans tous les pays en conflits : défense des droits des femmes, aide matérielle, accueil, abri, information, etc.

⁵⁴ Diane Matte «La paix : pièce manquante, le féminisme» dans Québécoises toujours debouttes ! *Le Féminisme en bref*, FFQ 2007 Numéro spécial, p. 26-27.

⁵⁵ Le Devoir, 4 et 5 novembre 2006.

**RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS
UNIES SUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SECURITE**

Texte intégral

La Résolution 1325 a été adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000. La Résolution (S/RES/1325) est la première résolution jamais passée par le Conseil de Sécurité qui souligne d'une manière spécifique l'impact de la guerre sur les femmes, et la contribution des femmes dans la résolution des conflits et pour une paix durable

Le Conseil de Sécurité

Rappelant ses résolutions 1261 (1999) du 25 août 1999, 1265 (1999) du 17 septembre 1999, 1296 (2000) du 19 avril 2000 et 1314 (2000) du 11 août 2000, ainsi que les déclarations de son Président sur la question, et rappelant aussi la déclaration que son Président a faite à la presse à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour les droits des femmes et la paix internationale (Journée internationale de la femme), le 8 mars 2000 (SC/6816),

Rappelant également les engagements de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (A/52/231) ainsi que ceux qui figurent dans le texte adopté par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » (A/S-23/10/Rev.1), en particulier ceux qui concernent les femmes et les conflits armés,

Ayant présents à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et considérant que la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Constatant avec préoccupation que la grande majorité de ceux qui subissent les effets préjudiciables des conflits armés, y compris les réfugiés et les déplacés, sont des civils, en particulier des femmes et des enfants, et que les combattants et les éléments armés les prennent de plus en plus souvent pour cible, et conscient des conséquences qui en découlent pour l'instauration d'une paix durable et pour la réconciliation,

Réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix et soulignant qu'il importe qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées, et qu'il convient de les faire participer davantage aux décisions prises en vue de la prévention et du règlement des différends,

Réaffirmant aussi la nécessité de respecter scrupuleusement les dispositions du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme qui protègent les droits des femmes et des petites filles pendant et après les conflits,

Soulignant que toutes les parties doivent veiller à ce que les programmes de déminage et de sensibilisation au danger des mines tiennent compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles,

Considérant qu'il est urgent d'incorporer dans les opérations de maintien de la paix une démarche sexospécifique et, à cet égard, prenant note de la Déclaration de Windhoek et du Plan d'action de Namibie sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations multidimensionnelles de paix (S/2000/693),

Mesurant l'importance de la recommandation contenue dans la déclaration que son Président a faite à la presse le 8 mars 2000, tendant à ce que tout le personnel des opérations de maintien de la paix reçoive une formation spécialisée au sujet de la protection, des besoins particuliers et des droits fondamentaux des femmes et des enfants dans les situations de conflit,

Considérant que, si les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles étaient mieux compris, s'il existait des arrangements institutionnels efficaces pour garantir leur protection et si les femmes participaient pleinement au processus de paix, le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité internationales seraient facilités,

Notant qu'il est nécessaire de disposer d'un ensemble de données au sujet des effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles,

1. **Demande** instamment aux États Membres de faire en sorte que les femmes soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends;

2. **Engage** le Secrétaire général à appliquer son plan d'action stratégique (A/49/587) prévoyant une participation accrue des femmes à la prise des décisions concernant le règlement des conflits et les processus de paix;

3. **Demande** instamment au Secrétaire général de nommer plus de femmes parmi les Représentants et Envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices en son nom, et, à cet égard, demande aux États Membres de communiquer au Secrétaire général le nom de candidates pouvant être inscrites dans une liste centralisée régulièrement mise à jour;

4. **Demande** instamment aussi au Secrétaire général de chercher à accroître le rôle et la contribution des femmes dans les opérations des Nations Unies sur le terrain, en particulier en qualité d'observateurs militaires, de membres de la police civile, de spécialistes des droits de l'homme et de membres d'opérations humanitaires;

5. **Se déclare** prêt à incorporer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix, et prie instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les opérations sur le terrain comprennent, le cas échéant, une composante femmes;

6. **Prie** le Secrétaire général de communiquer aux États Membres des directives et éléments de formation concernant la protection, les droits et les besoins particuliers des femmes, ainsi que l'importance de la participation des femmes à toutes les mesures de maintien de la paix et de consolidation de la paix, invite les États Membres à incorporer ces éléments, ainsi que des activités de sensibilisation au VIH/sida, dans les programmes nationaux de formation qu'ils organisent à l'intention du personnel des forces militaires et de la police civile qui se prépare à un déploiement, et prie en outre le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel civil des opérations de maintien de la paix reçoive une formation analogue;

7. **Prie** instamment les États Membres d'accroître le soutien financier, technique et logistique qu'ils choisissent d'apporter aux activités de formation aux questions de parité, y compris à celles qui sont menées par les fonds et programmes compétents, notamment le Fonds des Nations Unies pour la femme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et autres organes compétents;

8. **Demande** à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en oeuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, en particulier : (a) De tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits; (b) D'adopter des mesures venant appuyer les initiatives de paix prises par des groupes locaux de femmes et les processus locaux de règlement des différends, et faisant participer les femmes à tous les mécanismes de mise en oeuvre des accords de paix; (c) D'adopter des mesures garantissant la protection et le respect des droits

fondamentaux des femmes et des petites filles, en particulier dans les domaines de la constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire;

9. **Demande** à toutes les parties à un conflit armé de respecter pleinement le droit international applicable aux droits et à la protection des femmes et petites filles, en particulier en tant que personnes civiles, notamment les obligations qui leur incombent en vertu des Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels y afférents de 1977, de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son Protocole additionnel de 1967, de la Convention de 1979 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif de 1999, ainsi que de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 et de ses deux Protocoles facultatifs du 25 mai 2000, et de tenir compte des dispositions pertinentes du Statut de Rome de la Cour pénale internationale;

10. **Demande** à toutes les parties à un conflit armé de prendre des mesures particulières pour protéger les femmes et les petites filles contre les actes de violence sexiste, en particulier le viol et les autres formes de sévices sexuels, ainsi que contre toutes les autres formes de violence dans les situations de conflit armé;

11. **Souligne** que tous les États ont l'obligation de mettre fin à l'impunité et de poursuivre en justice ceux qui sont accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris toutes les formes de violence sexiste et autre contre les femmes et les petites filles, et à cet égard fait valoir qu'il est nécessaire d'exclure si possible ces crimes du bénéfice des mesures d'amnistie;

12. **Demande** à toutes les parties à un conflit armé de respecter le caractère civil et humanitaire des camps et installations de réfugiés et de tenir compte des besoins particuliers des femmes et des petites filles, y compris lors de la construction de ces camps et installations, et rappelle ses résolutions 1208 (1998) du 19 novembre 1998 et 1296 (2000) du 19 avril 2000;

13. **Engage** tous ceux qui participent à la planification des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion à prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes ex-combattants et à tenir compte des besoins des personnes à leur charge;

14. **Se déclare** de nouveau prêt, lorsqu'il adopte des mesures en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, à étudier les effets que celles-ci pourraient avoir sur la population civile, compte tenu des besoins particuliers des femmes et des petites filles, en vue d'envisager, le cas échéant, des exemptions à titre humanitaire;

15. **Se déclare** disposé à veiller à ce que ses missions tiennent compte de considérations de parité entre les sexes ainsi que des droits des femmes, grâce notamment à des consultations avec des groupements locaux et internationaux de femmes;

16. **Invite** le Secrétaire général à étudier les effets des conflits armés sur les femmes et les petites filles, le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et la composante femmes des processus de paix et de règlement des différends, et l'invite également à lui présenter un rapport sur les résultats de cette étude et à le communiquer à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;

17. **Prie** le Secrétaire général d'inclure, le cas échéant, dans les rapports qu'il lui présentera, des informations sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans toutes les missions de maintien de la paix et sur tous les autres aspects ayant trait aux femmes et aux petites filles;

18. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.